

Chiffres clés et montants-limites 2021

AVS (prévoyance vieillesse, survivants et invalidité)	CHF mensuel	2020	2021
Rente de vieillesse simple minimale/Rente d'invalidité		1'185.–	1'195.–
Rente de vieillesse simple maximale/Rente d'invalidité		2'370.–	2'390.–
Rentes individuelles maximales d'un couple (deux rentes)		3'555.–	3'585.–

LPP (prévoyance professionnelle obligatoire)			
Salaire brut assurable maximal		7'110.–	7'170.–
Assuré obligatoirement dès (salaire minimum art. 2 et 7 LPP)		1'777.50	1'792.50
Déduction de coordination		2'073.75	2'091.25
Salaire assuré/coordonné minimal		296.25	298.75
Salaire assuré/coordonné maximal		5'036.25	5'078.75

Taux d'intérêt			
Rémunération définitive des avoirs détenus auprès de la caisse de pension pour 2020 (obligatoire et surobligatoire)		1.50 %	
Taux d'intérêt provisoire pour 2021 (obligatoire et surobligatoire)			1.00 %
Taux d'intérêt minimal LPP		1.00 %	1.00 %

Taux de conversion			
Taux de conversion pour âge de la retraite ordinaire (hommes 65 ans/femmes 64 ans) pour les avoirs de vieillesse obligatoires (taux de conversion minimal selon art. 62c, OPP 2)		6.80 %	6.80 %
pour les avoirs de vieillesse surobligatoires		6.50 %	6.50 %

LAA (assurance-accidents)	CHF annuel	
Salaire assuré maximal	148'200.–	148'200.–

3^e pilier (prévoyance liée)			
Les montants suivants peuvent être versés et déduits du revenu imposable, au maximum :			
Personnes exerçant une activité lucrative avec caisse de pension		6'826.–	6'883.–
Personnes exerçant une activité lucrative sans caisse de pension 20 % du revenu, au maximum		34'128.–	34'416.–

AC (assurance-chômage)			
Salaire assuré maximal		148'200.–	148'200.–

Indemnité en cas de maternité et de paternité selon l'APG (allocation pour perte de gain)	CHF mensuel		CHF annuel	
	2020	2021	2020	2021
Salaire assuré maximal	7'350.–	7'350.–	88'200.–	88'200.–
Indemnité de maternité maximale : 98 jours à CHF 196.– par jour = CHF 19'208.–				
Indemnité de paternité maximale : 14 jours à CHF 196.– par jour = CHF 2'744.–				

Chiffres clés et montants-limites 2021

AVS/AI – LPP – LAA

